

Plan financier 2022 - 2030

Analyses et propositions

Berne, le 23 mai 2022

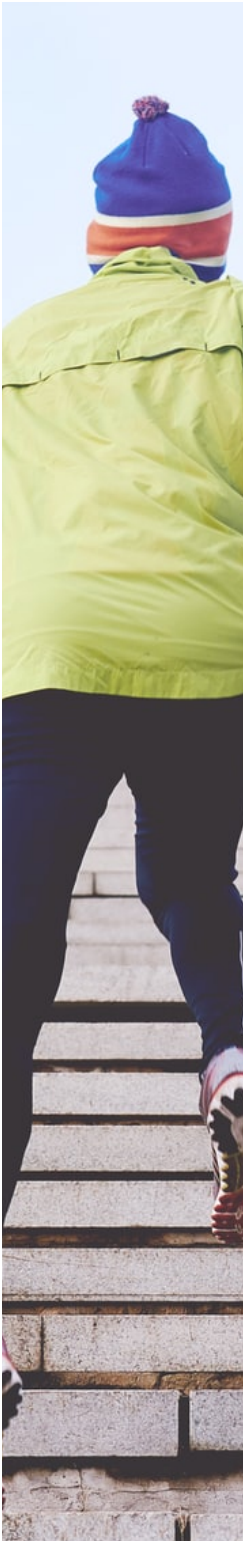


assa
asss

arbeitsgemeinschaft schweizerischer sportämter
association suisse des services des sports
associazione svizzera dei servizi dello sport

Table des matières

1. Contexte général	02
2. Situation financière	03
3. Subventions	05
4. Analyse des charges	06
5. Cotisations	13
6. Contributions solidaires	15
7. Plan financier et évolution	16
8. Résumé des propositions	20
9. Conclusion	20



1. Contexte général

À qui est destiné ce rapport ?

Le présent document fournit à l'Assemblée générale de l'Association suisse des services des sports une vue d'ensemble de l'évolution de la situation financière de l'association. Il propose des pistes de développement visant à renforcer les ressources financières et réduire les charges afin de présenter un plan financier durable - pour l'ASSS et ses sections - durant la période de 2022 à 2030.

Ce plan a été validé par le Comité central ainsi que les comités des sections. Il est transmis aux membres afin d'être discuté puis voté lors de l'AG du 3 juin 2022.

Pourquoi un nouveau plan financier est-il nécessaire ?

En 2016, l'Office fédéral du sport (OFSP) mettait un terme à sa subvention en faveur de l'ASSS, modifiant ainsi l'équilibre budgétaire de l'association. Cette subvention avait permis à notre association de toucher pendant plusieurs années une somme forfaitaire de CHF 100'000.-/an jusqu'en 2013 puis dégressive jusqu'en 2016. L'annonce, en 2014, de l'arrêt de la subvention de l'OFSP avait conduit à la création d'un groupe de travail interne. Un plan financier avait alors été défini pour la période 2016 à 2022. Les décisions prises avaient débouché sur une réorganisation de l'association et du secrétariat général, laquelle était entrée en vigueur en 2016. L'objectif était de continuer, malgré la forte diminution des moyens financiers, à défendre les intérêts des services des sports tout en conservant les prestations offertes aux membres. De plus, deux campagnes extraordinaires avaient été prévues dans le plan financier. Parallèlement, il avait été décidé de diminuer consciemment le capital accumulé.

Compte tenu de l'atteinte imminente de la cible financière et de l'évolution des besoins et des activités de notre association, un nouveau plan financier, intégrant également les sections (ASSS-RT et ASSA-D) doit être établi pour la période de 2022 à 2030. Celui-ci permettra d'assurer l'avenir de l'ASSS et de ses sections en proposant des budgets équilibrés.

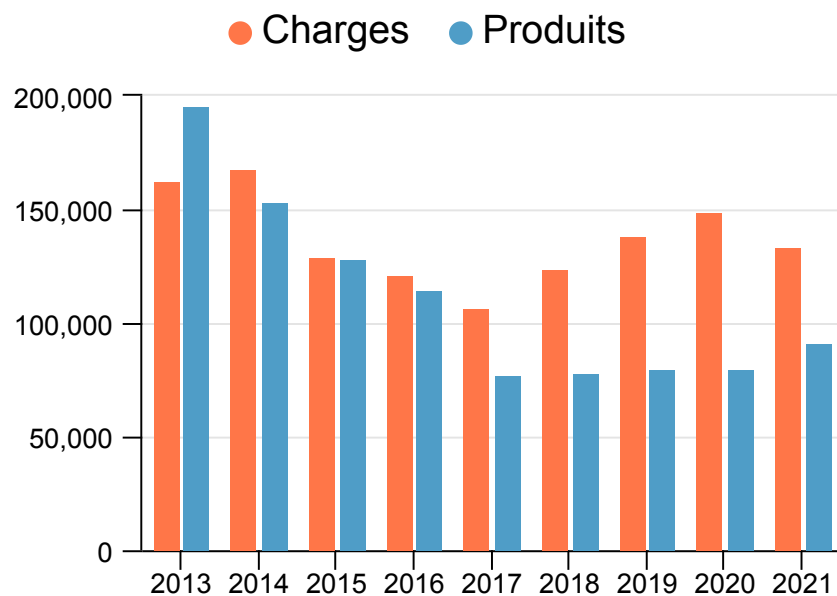
Un contexte idéal pour un nouvel élan

Depuis 2020 et le début de la pandémie du COVID-19, le rôle de l'ASSS s'est vu fortement renforcé. Les collaborations avec les organes nationaux et notamment avec l'OFSP, la CRCS et Swiss Olympic se sont accentuées. La notoriété de l'ASSS a également augmenté, tout comme l'effectif des membres qui s'élève aujourd'hui à 177, soit une augmentation de 38% en deux ans. L'ASSS s'impose comme l'organe national de référence concernant le sport et l'activité physique au niveau communal. Ainsi, le contexte est idéal afin de planifier, de manière durable, l'avenir de notre association.

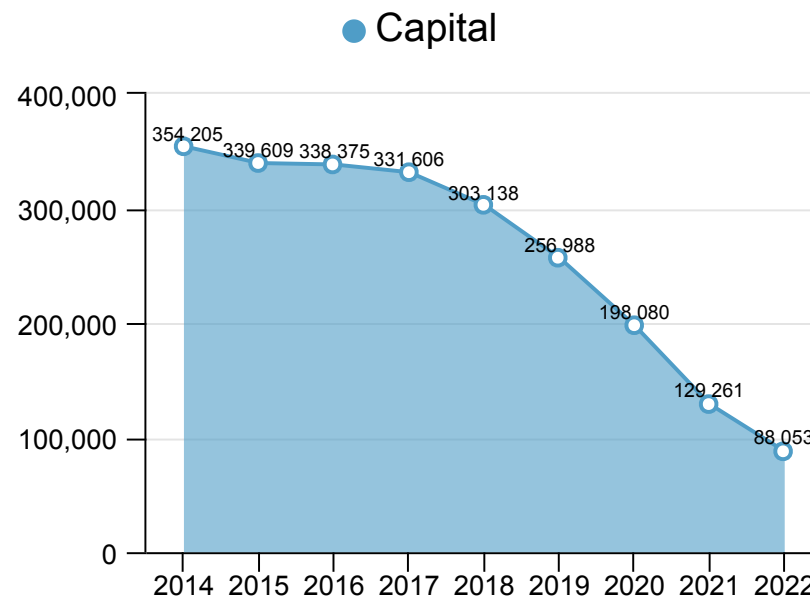
2. Situation financière

Évolution financière de l'ASSS

L'observation de l'évolution financière de l'ASSS durant ces dernières années montre une forte diminution du capital. Au 1er janvier 2022, les réserves de l'ASSS s'élevaient à CHF 88'053.-. Cette diminution intentionnelle de capital a permis à l'ASSS - malgré l'arrêt de la subvention de l'OFSPPO en 2016 - de maintenir ses activités et ses prestations aux membres. Depuis 2020, la trésorerie a également permis d'engager des ressources supplémentaires afin de répondre aux besoins engendrés par la pandémie du COVID-19, renforçant encore la position de l'ASSS dans le système du sport suisse.



Graph. n°1 : évolution charges vs produits [CHF]



Graph. n°2 : évolution du capital [CHF]

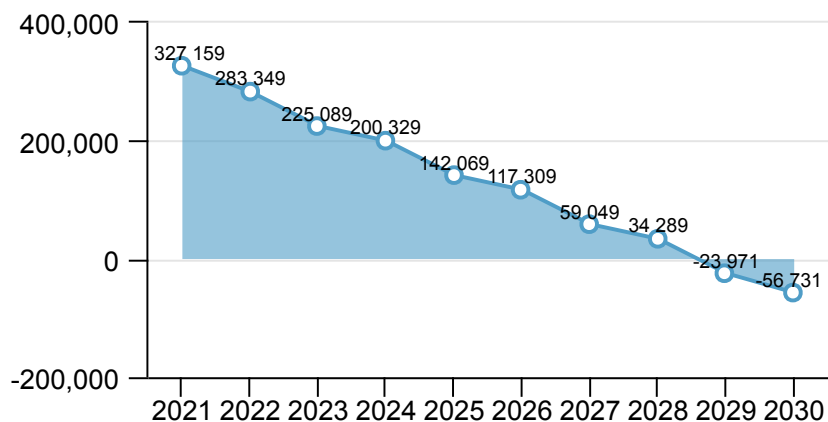
Afin d'avoir une vision globale et pertinente de la situation financière actuelle, il est nécessaire de considérer non seulement l'évolution du bilan de l'ASSS mais également celui des deux sections, à savoir l'ASSA-D et l'ASSS-RT. La page suivante intègre donc une analyse générale, comprenant la situation des trois organismes (ASSS, ASSA-D, ASSS-RT).



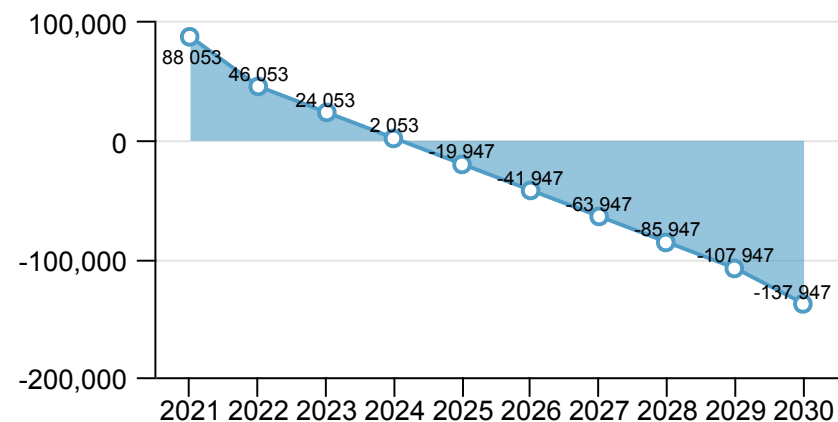
2. Situation financière

Perspectives financières à 2030

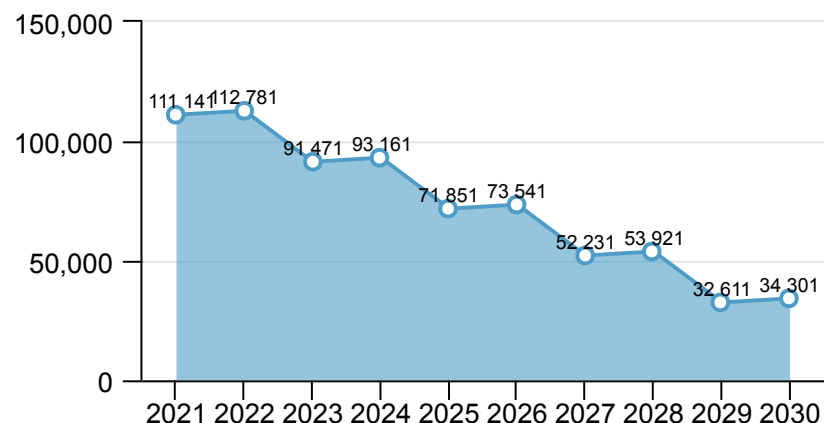
L'évolution de la trésorerie montre une diminution continue des réserves. Sans changement majeur du modèle actuel, la somme totale des capitaux des trois organismes sera épuisée en 2028 alors que la réserve de l'ASSS aura disparu à la fin de l'année 2024. Les graphiques ci-dessous simulent l'évolution du total des capitaux des trois structures (ASSS + ASSA-D + ASSS-RT) ainsi que l'évolution spécifique de chaque organisme.



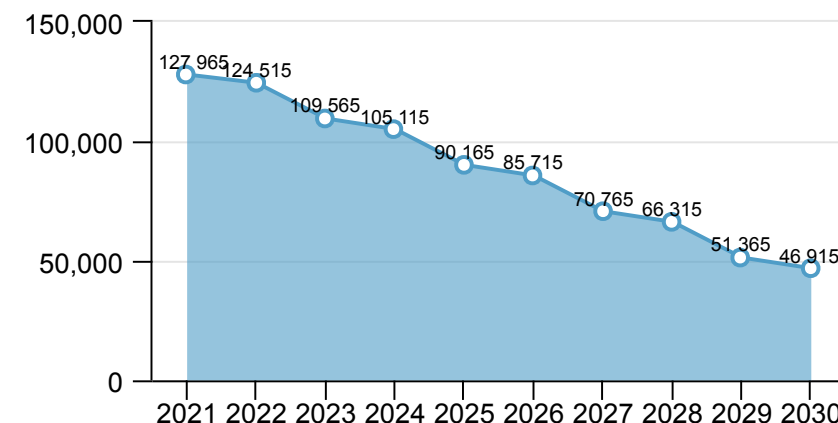
Graph. n°3 : simulation de l'évolution du capital total de l'ASSS + ASSA-D + ASSS-RT [CHF]



Graph. n°4 : simulation de l'évolution du capital l'ASSA-ASSS CH [CHF]



Graph. n°5 : simulation de l'évolution du capital l'ASSA-D [CHF]

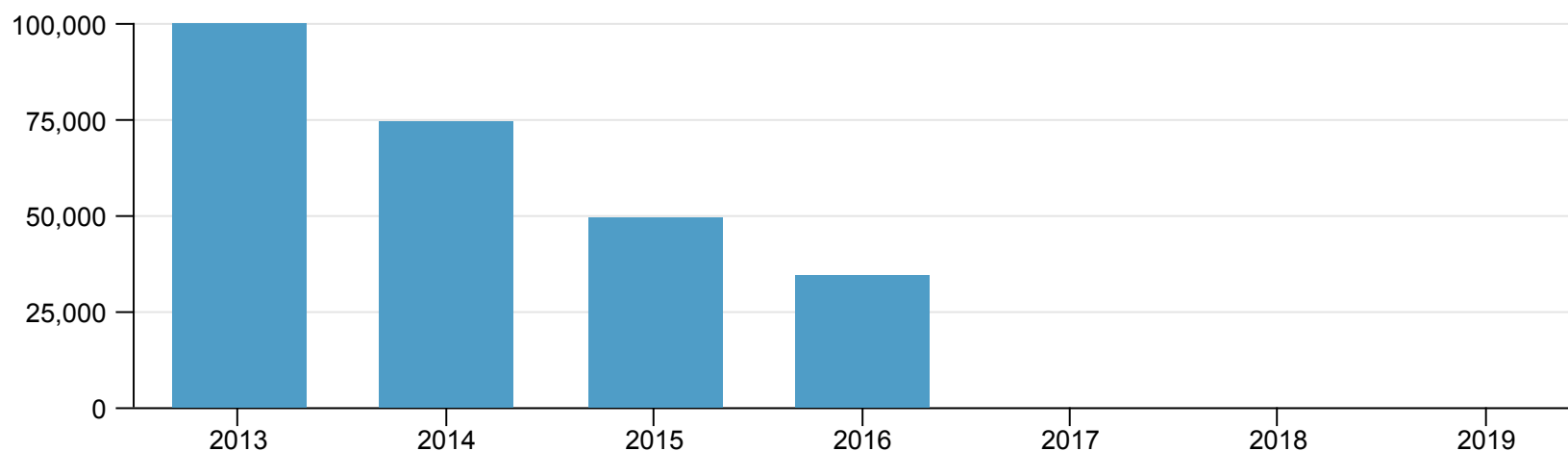


Graph. n°6 : simulation de l'évolution du capital l'ASSS-RT [CHF]

3. Subventions

Aucune subvention de l'OFSPPO pour la période 2022 à 2030

L'une des premières mesures étudiées par le Comité central afin de retrouver un budget équilibré sur la période 2022 à 2030 fut la négociation d'une nouvelle subvention de la part de l'Office fédéral du sport (OFSPPO). Malheureusement les bases légales fédérales permettant l'octroi d'une subvention à l'ASSS ne sont plus remplies et aucune subvention fédérale n'est envisageable actuellement. Dans les discussions avec l'OFSPPO, il a également été rappelé que l'ASSS est avant tout une association de villes et de communes et qu'ainsi, elle doit être portée financièrement par les collectivités communales.



Graph. n°7 : évolution de la subvention de l'OFSPPO [CHF]

Pas de subvention d'autres partenaires potentiels

Des autres pistes de subventionnement ont également été étudiées avec diverses organisations nationales. Dans la totalité des cas, ces organisations saluent le travail de l'ASSS et sont intéressées à accentuer leurs collaborations avec notre association. Malheureusement, une subvention, par ces organismes, de la structure de l'ASSS n'est, pour le moment, pas envisageable.



4. Analyse des charges

Afin d'élaborer le plan financier, une analyse des charges de fonctionnement été effectuée. Cette analyse se base sur une observation des charges des derniers exercices ainsi que sur l'évolution de la situation et des besoins des membres. Les lignes budgétaires ci-dessous ont été analysées puis une proposition de budget pour la période du présent plan financier a été faite.

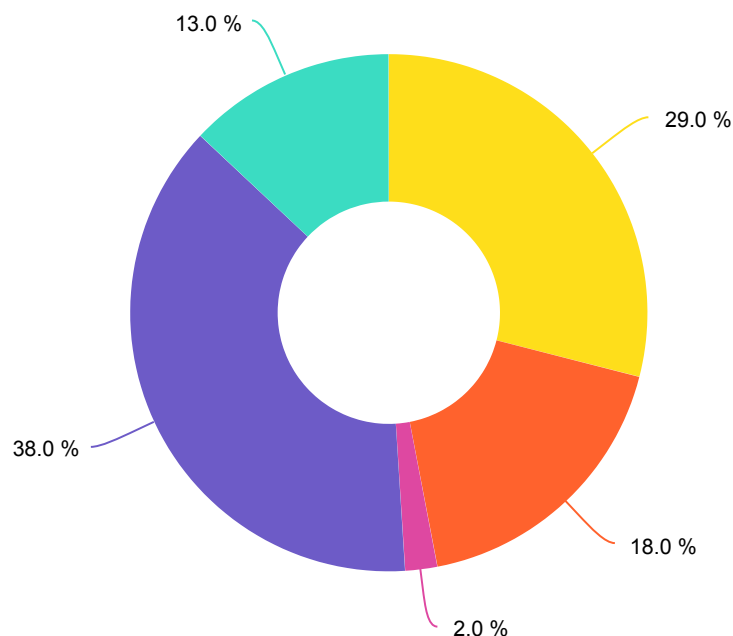
- a) Secrétariat
- b) Manifestations
- c) Site Internet et communication
- d) Défense des intérêts
- e) Soutien à la formation
- f) Campagnes nationales

a) Secrétariat

Depuis 2012, les charges annuelles liées au secrétariat général sont restées relativement stables et le volume d'activités s'est maintenu dans une fourchette entre 900 et 1'200 heures (hors activités liées à la pandémie du COVID-19).

Les activités de défense des intérêts ne cessent de s'accroître depuis quelques années et il est essentiel d'assurer l'assise de l'association sur le plan national. De plus, la gestion d'un secrétariat bilingue implique des ressources importantes. Depuis trois ans, le secrétariat de l'ASSA-ASSS bénéficie, en plus du secrétaire général, du soutien de deux collaboratrices qui sont en lien direct avec les deux sections.

Pour la période du plan financier 2022 - 2030, le volume de travail est estimé à 1'030 heures annuelles (soit environ 50%) pour un budget d'environ CHF 94'000.-. Notons finalement que le tarif horaire de CHF 85.- /heure (HT) est en dessous des tarifs pratiqués dans la branche d'activité.



Graph. n°8 : répartition des activités du secrétariat

Défense des intérêts et politique

- Représentations
- Prises de positions
- Lobbying
- Suivi de la politique

Activités des sections

- Séances et événements
- Soutien administratif

Tâches administratives

- Gestion des membres
- Finances et comptabilité
- Séances et AG
- PV et rapports

Réseau et échanges d'expériences

- Site web et réseaux sociaux
- Newsletters
- Campagnes ponctuelles
- Plateforme d'échange

Autres prestations pour les membres

- Recherche d'informations

Secrétariat général
CHF 94'000.-/an

b) Manifestations

Assemblées générales

Le coût moyen des assemblées générales sur ces dix dernières années se monte à près de CHF 11'000.-. L'organisation des AG engendre des charges importantes, notamment pour la mise en place d'un programme cadre ainsi que pour garantir une traduction simultanée. Un montant annuel légèrement inférieur, soit de CHF 10'000.-, sera porté au plan financier pour l'organisation de l'AG.

Subventions et participations

Chaque année, l'ASSS octroie une subvention de CHF 5'000.- soit à l'ASSA-D, pour l'organisation de l'ASSA-Tagung, soit à SportCity (section RT). Il est proposé de ne pas reconduire ces subventions pour la durée du prochain plan financier. Cependant, l'arrêt de cette subvention doit être pris en considération dans la redevance des cotisations des sections.

Autres manifestations

Dans les futurs budgets, il n'est pas prévu d'organiser d'autres manifestations ou rencontres régulières en dehors de l'AG. Lorsque d'autres événements ponctuels seront organisés, ceux-ci devront s'autofinancer, par exemple avec l'apport d'une finance d'inscription ou grâce à la participation de partenaires externes.

Manifestations
CHF 10'000.-/an



c) Site internet et communication

En moyenne, depuis 2013, CHF 4'000.- sont consacrés chaque année au site Internet et à la communication. Ce poste se compose également des coûts liés à la refonte et la maintenance du site Internet qui doivent avoir lieu régulièrement. À noter que la structure bilingue du site augmente également le travail de maintenance. Le secrétariat général a tenté de maintenir les coûts au plus bas. Aujourd'hui, il serait délicat de réduire fortement les charges de ce poste tant l'importance du site Internet et de la communication est grande pour l'échange d'information entre les membres.

Le dernier site internet a été maintenu durant dix ans. Son fonctionnement n'étant plus du tout assuré, sa refonte sur un nouveau système de gestion de contenu a dû être entreprise en 2020. Il est planifié une nouvelle refonte totale du site au plus tard pour 2030.

Les frais prévus pour le prochain plan concernent le fonctionnement du site web, c'est-à-dire sa maintenance technique, les mises à jour, les réparations et les sauvegardes. Un contrat d'entretien annuel sera conclu dès 2022 avec une entreprise spécialisée. Une somme de 2'000.- doit être allouée au site Internet et à la communication pour la période du plan financier.

Frais de maintenance
CHF 2'000.-/an

Frais de refonte 1x en 2030
CHF 8'000.-

d) Défense des intérêts

La défense des intérêts du sport dans les communes est la mission principale de l'ASSS. Elle est possible grâce à l'implication des chefs de services, notamment des grandes villes, ainsi que du secrétariat général. L'évolution de la situation - notamment politique - place le sport dans un contexte de plus en plus dense et complexe. Il est certain que la défense des intérêts des services des sport communaux et des exploitants d'installations sportives demandera de plus en plus de ressources ces prochaines années. Lorsque les thèmes sont très spécifiques, l'engagement d'experts externes est parfois nécessaire. Cette dépense représente en moyenne CHF 4'000.- par an et doit impérativement être conservée dans le budget afin de pouvoir continuer à défendre nos intérêts à l'avenir.

Défense des intérêts
CHF 4'000.-/an



e) Soutien à la formation

Suppression de la subvention à la formation

En 2014, l'ASSS décidait de promouvoir la formation de coordinateur.trice de sport (organisée pas l'OFSPPO) via une subvention permettant aux collaborateur.trices des services des sports membres de bénéficier d'un rabais de 50% sur les frais d'inscription. Les membres ont pu bénéficier jusqu'en 2021 de ce rabais ce qui a permis à près de 40 personnes de suivre cette formation. Rappelons que cette offre avait été créée afin d'augmenter l'attractivité de l'ASSS et, parallèlement, permettait d'atteindre les objectifs financiers fixés.

Bien que le Comité central de l'ASSS soit conscient de l'importance de la formation, il estime que cette tâche n'entre pas dans les missions de l'association. Avec une dépense moyenne de CHF 7'000.- par année depuis l'exercice 2014, le soutien financier octroyé à la formation des coordinateur.trices de sport a été stoppé en 2021. De plus, cette décision est également conforme au dernier plan financier (2016-2022) qui conditionnait cette subvention au capital élevé de l'ASSS. Le capital ayant bientôt retrouvé un niveau acceptable, il est naturel de supprimer cette prestation. Cette décision représente une diminution d'environ 5% des charges de l'association.

Subvention à la formation
CHF 0.-/an

g) Campagnes nationales

Arrêt des campagnes nationales de communication

La situation financière de l'association, couplée à la volonté d'atteindre un capital adéquat, avait conduit à la création de deux campagnes nationales. En 2014, l'ASSS a lancé la Campagne contre l'homophobie dans le sport puis en 2018, la campagne pour un sport durable.

Tout comme le soutien à la formation, les campagnes nationales ne font pas partie des missions de base de l'ASSS. De plus, même si celles-ci sont externalisées, la charge de travail répercutée sur le secrétariat est élevée. Ainsi, le Comité central propose de ne plus prévoir de campagnes nationales pour la période de 2022 à 2030. Une économie de 15% serait ainsi être réalisée par rapport à la période 2014 à 2021.

Campagnes nationales
CHF 0.-/an



5. Cotisations et redevances

Augmentation des cotisations

Au vu de l'évolution de la situation financière, une augmentation des cotisations semble inévitable. Les cotisations sont inchangées depuis plus de dix ans et il est légitime de les adapter aux prestations qui ont été mises en place ces derniers temps. Le Comité central souhaite que l'augmentation des cotisations ne soit envisagée qu'en ultime recours, après que toutes les autres options aient été étudiées. Force est de constater que cette augmentation est désormais nécessaire. Cette mesure, prévue dès 2025, permettra de conserver les prestations aux membres tout en continuant à renforcer la place de l'ASSS dans le paysage de la politique sportive en Suisse. Par ailleurs, cette mesure est avantageuse car sa mise en place n'implique pas de charge administrative supplémentaire pour l'ASSS et permet une augmentation d'environ 35% des recettes.

La proposition faite à l'Assemblée générale consiste à augmenter les cotisations de 30% pour les communes et les villes de < 50'000 habitants et de 50% pour les autres catégories de membres. Il a été constaté que les petites villes et communes quittent l'ASSS pour des raisons financières ; c'est pourquoi une augmentation plus faible a été privilégiée. L'ASSS doit rester attractive pour les communes de toutes tailles. Finalement il est souhaité de conserver des cotisations peu élevées pour les cantons. Depuis sa création en 1979, l'ASSS défend en priorité les intérêts des services des sports communaux. Les services des sports cantonaux ont leur propre réseau, à savoir la Conférence des répondants cantonaux du sport (rattachée à la CDIP).

Il est également nécessaire de rappeler que les cotisations sont encaissées par les sections qui - à l'heure actuelle - conservent environ 30% de la somme. Si cette proposition est acceptée, une nouvelle clé de répartition entre l'ASSS et les sections devra être adoptée (cf. page suivante).

Nbr d'habitants	Cotisations actuelles	Propositions de cotisations dès 2025
< 10'000	250.-	325.-
10'000 - 20'000	500.-	650.-
20'000 - 30'000	1'200.-	1'560.-
30'000 - 50'000	1'800.-	2'340.-
50'000 - 100'000	3'000.-	4'500.-
> 100'000	4'000.-	6'000.-
Cantons	250.-	375.-
Infrastructures	250.-	375.-

Tableau n°1 : cotisations actuelles et propositions de nouvelles cotisations dès 2025 [CHF]

5. Cotisations et redevances

Rétributions des sections à l'ASSA-ASSS Suisse

Si la proposition d'augmentation des cotisations est acceptée par l'Assemblée générale, une nouvelle clé de répartition entre l'ASSS et ses sections doit être définie.

Actuellement, les sections reversent à la faîtière une partie de chaque cotisation encaissée. Cette partie est calculée pour chaque catégorie de membres de manière indépendante (entre 56% et 80% selon les catégories). Au total, environ 70% de la somme des cotisations encaissées par les sections est reversée à l'ASSS, ce qui lui permet de couvrir une partie de ses charges de fonctionnement.

De son côté, l'ASSS octroie chaque année une subvention de CHF 5'000.- soit à l'ASSA-D, pour l'organisation de l'ASSA-Tagung, soit à SportCity (section RT). Comme décrit au point "b) Manifestations" (page 8), il est proposé de ne pas reconduire ces subventions pour la durée du prochain plan financier.

La proposition de nouvelle clé de répartition prend en considération les charges et les produits de l'ASSS et de ses sections sur le long terme afin de permettre aux trois structures de présenter un budget équilibré. Pour ce faire, il est proposé que les sections reversent 2/3 de la somme des cotisations encaissées à l'ASSS.

SECTION	TOTAL DES COTISATIONS ENCAISSEES PAR LES SECTIONS (dès 2025)	PROPOSITION DE RETRIBUTION DE 2/3 A L'ASSS (dès 2025)
ASSA-Deutschschweiz	94'000.-	62'000.-
ASSS Romandie/Tessin	76'000.-	51'000.-
Total	170'000.-	113'000.-

Tableau n°2 : encaissement des cotisations et propositions de rétribution dès 2025 [CHF]

Cotisations ASSA-D : CHF 32'000.-/an*

Cotisations ASSS-RT : CHF 25'000.-/an*

Rétributions à l'ASSS : CHF 113'000.-/an

*solde après soustraction de la rétribution à l'ASSA-ASSS Suisse





6. Contribution solidaire

Lors des discussions sur le plan financier, il a été relevé qu'il ne serait pas envisageable d'augmenter les cotisations alors même que l'ASSS et ses sections disposent encore de réserves élevées (plus de CHF 280'000.- au 1er janvier 2022). Dès lors, il a été proposé d'utiliser dans un premier temps les réserves des sections afin d'amener le capital à environ CHF 180'000.- (environ 1x les charges annuelles cumulées des 3 organismes) puis de proposer une augmentation des cotisations dès que cette cible serait atteinte, soit en 2025 (cf. graphique n°3).

Parallèlement, il est démontré que les réserves de l'ASSS seront épuisées à la fin de l'année 2024 (cf. graphique n°4). De leur côté, les sections bénéficient de réserves plus importantes (cf. graphiques n°5 et 6). Il est donc proposé que les deux sections versent - à parts égales - une contribution solidaire unique de CHF 40'000.- chacune durant l'exercice 2023.

Grâce à ces contributions, les sections permettront à l'ASSS de poursuivre ses activités en faveur des membres.

ASSA-D : CHF 40'000.- (unique 2023)

ASSS-RT : CHF 40'000.- (unique 2023)

7. Plan financier 2022 à 2030

Evolution du budget et du capital de l'ASSS (selon propositions)

Produits	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Rétributions des sections (cotisations)	89200	89800	89800	89800	113000	113000	113000	113000	113000	113000
Produits divers	2175	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Contribution solidaire	0	0	80000	0	0	0	0	0	0	0
Total des produits	91375	91800	171800	91800	115000	115000	115000	115000	115000	115000
Charges										
Secrétariat général	94281	94300	94300	94300	94300	94300	94300	94300	94300	94300
Manifestations ASSS	6536	16000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000
Site web et communication	492	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	10000
Projets et défense des intérêts	23378	18000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000
Soutien à la formation	4800	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges	3096	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500	3500
Total des charges	132583	133800	113800	113800	113800	113800	113800	113800	113800	121800
Total des produits	91375	91800	171800	91800	115000	115000	115000	115000	115000	115000
Total des charges	132583	133800	113800	113800	113800	113800	113800	113800	113800	121800
Résultats	-41208	-42000	58000	-22000	1200	1200	1200	1200	1200	-6800
Capital	88053	46053	104053	82053	83253	84453	85653	86853	88053	81253

Tableau n°3 : évolution du budget et du capital de l'ASSS (selon propositions) [CHF]

7. Plan financier 2022 à 2030

Evolution du budget et du capital de l'ASSA-D (selon propositions)

Produits	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Cotisations des membres	69950	68950	71000	71000	94 000	94 000	94 000	94 000	94 000	94 000
Soutien Sporttagung	5000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des produits	74 950	68 950	71 000	71 000	94 000	94 000	94 000	94 000	94 000	94 000
Charges										
Redevance à l'ASSS Suisse	49 800	49 000	51 000	51 000	62 400	62 400	62 400	62 400	62 400	62 400
Secrétariat	12 924	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000
Frais bancaires et taxes	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
Frais de comité	0	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Activités	0	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
AG / Congrès	22 532	2 000	25 000	2 000	25 000	2 000	25 000	2 000	25 000	2 000
Revision	1 150	1 150	1 150	1 150	1 150	1 150	1 150	1 150	1 150	1 150
Subvention solidaire ASSS CH	0	0	40 000	0	0	0	0	0	0	0
Total des charges	86 466	67 310	132 310	69 310	103 710	80 710	103 710	80 710	103 710	80 710
Total des produits	74 950	68 950	71 000	71 000	94 000	94 000	94 000	94 000	94 000	94 000
Total des charges	86 466	67 310	132 310	69 310	103 710	80 710	103 710	80 710	103 710	80 710
Résultats	-11 516	1 640	-61 310	1 690	-9 710	13 290	-9 710	13 290	-9 710	13 290
Capital	111 141	112 781	51 471	53 161	43 451	56 741	47 031	60 321	50 611	63 901

Tableau n°4 : évolution du budget et du capital de l'ASSA-D (selon propositions) [CHF]

7. Plan financier 2022 à 2030

Evolution du budget et du capital de l'ASSS-RT (selon propositions)

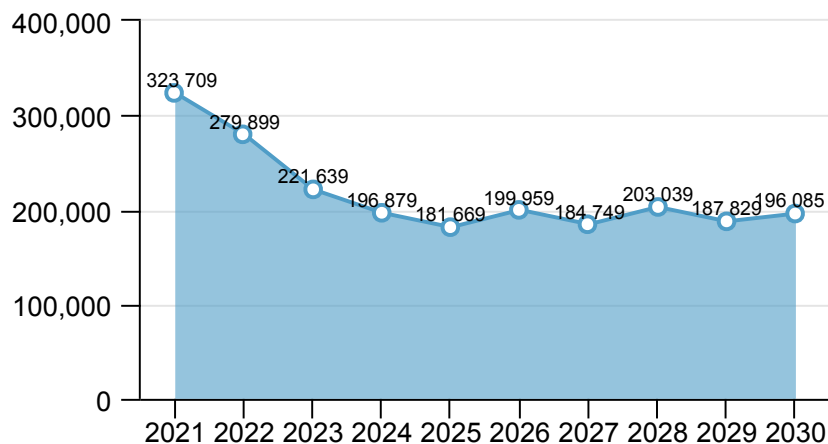
Produits	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Cotisations des membres	56 550	56 550	56 550	56 550	76 000	76 000	76 000	76 000	76 000	76 000
Participations au voyage d'étude	0	0	35 000	0	35 000	0	35 000	0	35 000	0
Sport City	0	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0	2 500	0
Total des produits	56 550	56 550	94 050	56 550	113 500	76 000	113 500	76 000	113 500	76 000
Charges										
Redevance à l'ASSS Suisse	39 400	39 400	39 400	39 400	50 600	50 600	50 600	50 600	50 600	50 600
Voyage d'étude (y compris org. 15'000.-)	0	0	50 000	0	50 000	0	50 000	0	50 000	0
Visite d'installations sportives	0	1 000	0	2 000	0	2 000	0	2 000	0	2 000
Secrétariat (y compris coti)	16 324	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Frais organisationnels AG et comités	0	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Compta et révision	1 872	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Communication et promotion	0	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Frais bancaire et taxes	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Subvention solidaire ASSS CH	0	0	40 000	0	0	0	0	0	0	0
Total des charges	57 696	60 000	149 000	61 000	120 200	72 200	120 200	72 200	120 200	72 200
Total des produits	56 550	56 550	94 050	56 550	113 500	76 000	113 500	76 000	113 500	76 000
Total des charges	57 696	60 000	149 000	61 000	120 200	72 200	120 200	72 200	120 200	72 200
Résultats	-1 146	-3 450	-54 950	-4 450	-6 700	3 800	-6 700	3 800	-6 700	3 800
Capital	124 515	121 065	66 115	61 665	54 965	58 765	52 065	55 865	49 165	52 965

Tableau n°5 : évolution du budget et du capital de l'ASSS-RT (selon propositions) [CHF]

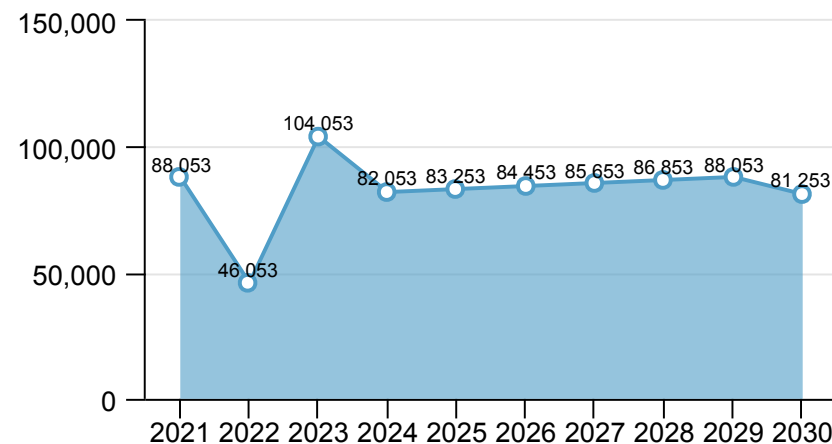
7. Plan financier 2022 à 2030

Evolution des réserves totales ainsi que des trois organismes (selon propositions)

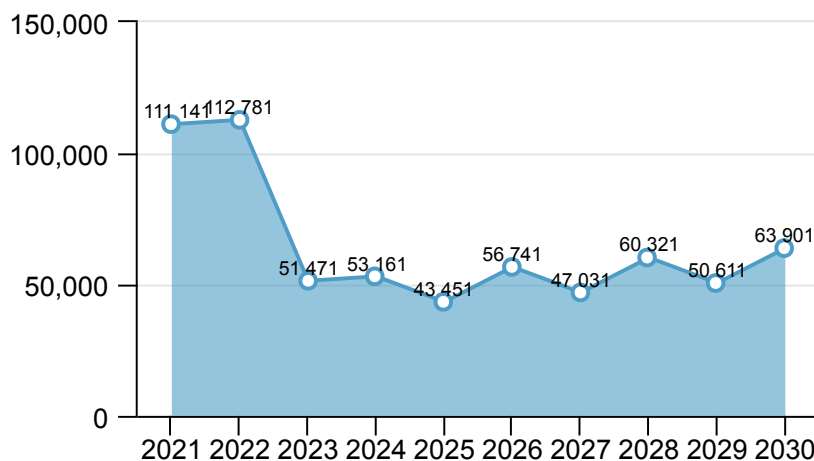
L'observation de l'évolution des réserves à l'horizon 2030 montre une diminution continue jusqu'en 2024 puis, grâce à l'augmentation des cotisations, une stabilisation en dessous de CHF 200'000.- (total des trois organisations).



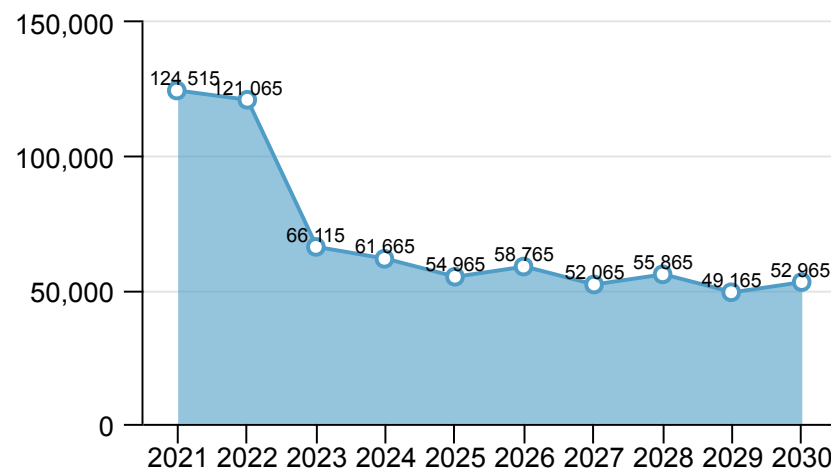
Graph. n°9 : simulation de l'évolution du capital total de l'ASSS + ASSA-D + ASSS-R, selon propositions [CHF]



Graph. n°10 : simulation de l'évolution du capital l'ASSS, selon propositions [CHF]



Graph. n°11 : simulation de l'évolution du capital l'ASSA-D, selon propositions [CHF]



Graph. n°12 : simulation de l'évolution du capital l'ASSS-RT, selon propositions [CHF]

8. Résumé des propositions

Un résumé des propositions du plan financier 2022 - 2030 est présenté dans le tableau ci-dessous. Ces propositions sont à discuter puis doivent être votées par les Assemblées générales de l'ASSS et de ses sections.

Domaine	Propositions
Cotisations	1. Augmentation des cotisations dès 2025 (+30% pour < 50'000 habitants et 50% pour toutes les autres catégories) 2. Rétribution des section de 2/3 des cotisations à l'ASSS
Contribution solidaire	3. Contribution solidaire exceptionnelle de CHF 40'000.- de chaque section à l'ASSS en 2023.
Secrétariat	4. Volume de 1'030 heures pour un budget de CHF 94'000.-
Manifestations	5. Suppression de la subvention de CHF 5'000.- aux sections 6. Budget annuel de CHF 10'000.-
Site internet et communication	7. Budget annuel de CHF 2'000.-
Défense des intérêts	8. Budget annuel de CHF 4'000.-
Subvention à la formation	9. Suppression de la subvention
Campagnes nationales	10. Pas de nouvelle campagne

Tableau n°6 : résumé des propositions

9. Conclusion

Comme relevé dans le présent document, la situation financière de l'ASSS implique des mesures fortes, comme celle d'augmenter les cotisations. Les propositions faites aux membres de l'ASSS ont fait l'objet d'analyses détaillées. Les nouvelles cotisations proposées sont conformes aux prestations proposées aux membres depuis plusieurs années.

Ainsi, le Comité central espère que les membres de l'ASSS suivront les propositions présentées et permettront à notre association de continuer son développement en faveur du sport.